

**MAIRIE**  
DE  
**POLLIONNAY**  
69290

Téléphone : 04-78-48-12-09  
Fax : 04-78-48-15-09

Le 17 septembre 2024

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

**Conseil municipal du mardi 17 septembre 2024**

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

**Président** : Philippe TISSOT, Maire

**Secrétaire de séance** : Eloïse REVOL

**Membres présents à la séance** : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Sylvie PERRIER, Jean-Pierre GOY, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER.

**Membres excusés** : Benoit DUVAL donne pouvoir à André Brottet ; Emeric GEHANT donne pouvoir au maire.

**Membres absents** : Benjamin METELLY

Le conseil municipal s'est réuni le 23 juillet 2024 à 19h30 à la mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire qui ouvre la séance.

M. le Maire demande qui souhaite être secrétaire de séance. Eloïse REVOL se propose et est élue à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024 est adopté.

<b>2024/36</b>	<b>Subventions aux associations pour 2024</b>
----------------	---

Le rapporteur expose au conseil municipal que les associations ont été contactées afin de connaître leurs besoins en subventions, sur la base d'un dossier à remplir.

Il expose au conseil que plusieurs associations ont depuis déposé des demandes de subventions pour l'année 2024, récapitulées dans le tableau suivant :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Subvention sollicitée 2024</b>	<b>Montant proposé subvention 2024</b>
Association de 3 hameaux	700 €	500 €
Boule des Pins	1 000 €	900 €
Comité de la Foire	1 000 €	1 000 €
Danse-moi une histoire	1 500 €	500 €
Ecole de musique	2 000 €	2 000 €
Les Amis du Tilleul	2 000 €	1 500 €

Geneviève Dumont	3 000 €	3 000 €
Société de Chasse de Pollionnay	500 €	500 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Ste Consoce	500 €	500 €
Poons et compagnie	500 €	500 €
Maison de la rencontre	500 €	500 €
Les Croonies	300 €	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 500 €</b>	<b>11 700 €</b>

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus ;

**DIT que** les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au chapitre 65, article ... du budget principal 2024

*Remarques : Sylvie PERRIER fait le détail des demandes des associations et des réponses apportées. Les 3 hameaux ont fait une animation pour la St Patrick qui a bien marché mais pour laquelle ils ont malgré tout besoin du soutien de la commune. Ils comptent reconduire cette animation l'an prochain.*

*Concernant la Boule des Pins, le montant comprend 500 € de récompenses pour la coupe de la municipalité et 400 € de fonctionnement pour le reste des animations.*

*Concernant le Comité de la Foire, cette année il n'y a pas eu de repas donc ils demandent moins que l'an dernier mais il leur faut un petit soutien malgré tout.*

*Danse-moi une histoire, association accueillie depuis deux ans maintenant, a fait un gala dans la salle des fêtes. Ils ont comme projet de faire ce gala dans la salle L'InterValle mais cela représente un surcoût. La commune ne peut pas suivre sur ce budget mais propose un soutien représentant la différence de coût entre d'un côté un régisseur et de l'autre côté la location de la salle L'InterValle, régisseur compris.*

*Sébastien Bouchard demande s'ils comptent réunir 400 personnes ? Car c'est le minimum pour utiliser la salle.*

*Aurore TOMA indique que le flyer indique déjà l'utilisation de cette salle le 21 juin 2025.*

*L'école de musique demande une subvention pour les aider à fonctionner et baisser leurs tarifs (qui sont les plus bas des alentours). Leur spectacle de fin d'année était assez remarquable.*

*Les Amis du tilleul jouent le jeu d'utiliser petit à petit le don de M. Barral mais demandent cependant une subvention de 2 000 € pour les 50 ans de l'association. La commission propose 1 500 €. La subvention permet de baisser les participations demandées aux adhérents pour les sorties.*

*Aurore TOMA demande si les Amis du Tilleul donnent le détail des sorties qui sont prévues lorsqu'ils présentent leur budget. Sylvie PERRIER précise qu'il y a un gros événement par mois, avec des tarifs préférentiels pour les Pollionnois et il y a des animations et des cars affrétés lors des déplacements. Ils ont des rentrées d'argent conséquentes grâce à leurs confitures mais cet argent est utilisé lors des activités. La subvention est un complément seulement.*

*L'association Geneviève Dumont propose à chaque biennale d'art contemporain des événements sur Pollionnay, avec des partenariats avec la Résidence Jean Villard, l'école, la médiathèque... Le gros du projet est d'aménager le passage des Écoliers, qui va de l'avenue Marius Guerpillon à la rue des Écoles, avec du Land Art, en invitant les parents à l'utiliser avec leurs enfants (incitation à lâcher la voiture !). Œuvres éphémères qui pourraient durer jusqu'au printemps. L'association a obtenu 3 000 € de la CCVL et demande 3 000 € à la commune.*

*La société de chasse demande 500 euros, pour payer notamment le loyer pour le terrain communal occupé par la cabane de chasse vers la salle d'escalade.*

*Poon's et compagnie fête ses 10 ans et demande une subvention pour acquérir des gobelets marquants cet événement et pour éviter du gaspillage. Association assez investie dans les événements municipaux et associatifs.*

*La Maison de la Rencontre a organisé un bal pour la 1<sup>re</sup> fois et attendait plus de monde. Ils ont besoin de 500 € de subvention pour être à l'équilibre et organiser la prochaine version de ce thé dansant.*

*L'amicale des sapeurs-pompiers de Ste-Consrce demande une aide pour son fonctionnement.*

*Les Croonies sont une association qui a organisé un événement humanitaire cette année mais les recettes n'ont pas été à la hauteur des prévisions et la commune accepte de donner une petite subvention pour les aider. Eloïse REVOL demande si la commune ne pourrait pas donner plus aux Croonies, sachant que les Lutins ont fait la buvette et ont bien vu que l'association n'a pas ménagé ses efforts. Sylvie PERRIER indique que c'est la somme que l'association demande. Patrick MARCHAND indique qu'ils devaient donner une somme forfaitaire à l'association Grégory Lemarchal et cela les a pénalisés.*

*(Didier COQUARD, vice-président de la Boule des Pins, et Marie-Agnès, du bureau des Croonies, sortent de la salle).*

Voté à l'unanimité des présents.

**2024/37**

Convention de mise à disposition de la Chapelle de Larny pour les Musicales

Le rapporteur expose au conseil municipal que l'association des Amis de la Chapelle de Larny est une association composée de Pollionnois et de sympathisants soucieux de faire vivre et survivre ce lieu communal historique. Elle y organise notamment des concerts dans le cadre du festival Inter'val d'Automne, sous le nom de Musicales de Larny.

Pour ce faire, l'association propose à la commune de l'autoriser par convention à occuper les lieux et en fixer les conditions.

La mise à disposition serait gratuite.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** le projet de convention proposé par l'association des Amis de la Chapelle de Larny

**AUTORISE** le maire à signer cette convention et ses éventuelles reconductions pour les années à venir, dès lors que les conditions essentielles sont respectées.

*Remarques : la chapelle appartient à la commune de Pollionnay donc il est nécessaire de solliciter la commune pour des occupations temporaires. L'acoustique de la chapelle de Larny est excellente mais la salle est minuscule donc les places sont rares !*

Voté à l'unanimité

#### **Questions diverses :**

- 275 enfants, chiffre stable par rapport à l'an passé, mais le rapport entre les niveaux a changé : il y a beaucoup plus de maternelles, notamment en petite et moyenne sections (28 élèves). Les autres classes sont en revanche moins chargées (de 21 à 26 élèves). La rentrée a été de ce fait un peu agitée en maternelle.
- Grâce au déménagement du mois de juillet, les élèves ont intégré les nouvelles classes et en sont ravis. Ils ont eu l'occasion de le dire à l'équipe de Thomas Gassilloud qui est venue visiter l'extension.

- Le service périscolaire a intégré aussi la salle périscolaire (Anne-Marie propose de la faire visiter aux élus qui le souhaitent). Une porte ouverte sera organisée le samedi 30 novembre, à la demande des parents.
- Des parents sont venus aider à trier les jeux et ça a été très appréciable, comme toute leur participation tout au long de cet emménagement. La commune a pu récupérer du matériel remplacé dans une école de Brignais, ce qui a fait des économies avec du mobilier en très bon état et un geste écologique.
- Concernant les travaux, il reste à l'intérieur des finitions à reprendre. A l'extérieur, il reste à finaliser l'accès vers le préau, le portail à poser et la fameuse fresque à installer. L'aménagement extérieur a été rapide à la rentrée mais il reste la partie « enrobé », pour laquelle nous n'avons pas de date au jour du conseil municipal.
- Concernant l'inauguration, elle sera faite distinctement des portes ouvertes, afin que tout soit finalisé, autant que possible aussi l'ombrière. Celle-ci prend du retard à cause d'une armoire d'arrivée de gaz que GRDF ne veut pas déplacer. Ça nécessite de changer toute l'implantation ! et il nous manque des réponses de GRDF pour avancer sur le projet.
- Révision du PLU : une réunion des personnes publiques associées (PPA) a eu lieu vendredi 13 septembre, avec les services de l'Etat, le SCOT, la chambre d'agriculture, la CCVL, le SIAHVY... Rien n'est fondamentalement remis en cause par les présents, y compris nos projections en nombre de logements, mais cela ne garantit pas que les avis écrits seront forcément favorables. Il reste des interrogations sur la densité imposée par les services de l'Etat, pour éviter de la consommation foncière (en vue du fameux Zéro Artificialisation Nette, mis peu à peu en œuvre). La commune de Pollionnay est très vertueuse en consommation foncière mais ne souhaite pas pour autant densifier autant les zones restant à construire, ce qui aboutirait à des collectifs à plusieurs étages.
- Le maire annonce la démission de Jean-Pierre GOY, adjoint à la voirie, au 30 septembre. Il appelle à candidature ceux qui veulent postuler au poste d'adjoint en rappelant qu'il s'occupait de la voirie, de l'environnement, des travaux avec André Brottet. Il faisait partie du SIAHVY (syndicat d'assainissement) et de commissions à la CCVL (voirie et accessibilité). Les différentes fonctions ne sont pas forcément liées.
- Cette démission fait arriver en tant que conseiller municipal M. Christian Rageade, qui prendra ses fonctions au 8 octobre.
- Un appel fervent aux bénévoles est fait aux conseillers municipaux pour participer à l'encadrement du Monts du Lyonnais VTT Festival du 27 octobre : nous ne savons pas combien de personnes viendront et la sécurisation des lieux est essentielle.
- Concernant le parcours Les Grolus, le Département indique que la participation a été très bonne et qu'il serait envisageable de le pérenniser. Il faut s'organiser pour remplir de badges la boîte à l'arrivée du parcours.

Rapport 2023 du SIPAG (Laetitia JOUSSE)

Levée de séance à 20h55

**Eloïse REVOL**  
Secrétaire de séance

**Philippe TISSOT**  
Maire